



Extrait du registre des décisions

Bureau du 18 décembre 2019

n° 210-19

Objet : *RD - Demande de subvention auprès de la BPI France pour le CitésLab au titre de 2019 et du futur appel à projets 2020-2022*

- date de convocation le 12 décembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leyse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 35

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leyse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Alain Thieffenat

Josette Rémy

Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska -

Benoît Perrotton - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Damien Regairaz

Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Michel Dyen

Christophe Richel

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2

de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin

- conseillers excusés : 15

Emmanuelle Andrevon - Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Philippe Dubonnet - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Luc Meunier - Pierre Perez - Marie Perrier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 18 décembre 2019

délibération n° 210-19

objet **RD - Demande de subvention auprès de la BPI France pour le CitésLab au titre de 2019 et du futur appel à projets 2020-2022**

Sylvie Koska, vice-présidente chargée de la concertation citoyenne, des relations avec les usagers et de l'économie sociale et solidaire, explique que depuis le 1^{er} janvier 2019, la BPI France (Banque publique d'investissement) a repris la gestion financière des CitésLab jusque-là assurée par la Banque des territoires.

De ce fait, la convention financière triennale 2016/2019 signée par Grand Chambéry et la Banque des territoires est caduque au 31 décembre 2018. Le remboursement de la subvention de la Banque des territoires à Grand Chambéry, au titre de solde de tout compte antérieur au 1^{er} janvier 2019, est actuellement en cours de traitement par la Caisse des dépôts. Le montant de remboursement attendu est de 24 600 €.

Compte tenu de ce transfert de gestion, l'année civile 2019 est pour la BPI France une année de transition qui doit lui permettre de définir les contours de l'appel à projets des CitésLab qu'elle diffusera dans les semaines à venir et qui devrait concerner la période 2020 à 2022.

Seront invités à répondre à cet appel à projets les territoires déjà porteurs d'un CitésLab ou souhaitant en créer un.

Au titre de 2019, la BPI France a donc sollicité Grand Chambéry pour que la collectivité dépose un dossier de demande de subvention avant la fin de l'année qu'elle examinera en comité d'engagement. Le montant de subvention 2019 devra respecter un taux de participation de la BPI égal à 30 % du coût global du CitésLab, sachant qu'en 2019 le CitésLab bénéficie d'un cofinancement par le FSE.

Au vu des dépenses de personnel prévues en 2019 qui tiennent compte de la période de vacance de poste de mai à mi-novembre, partiellement palliée par la responsable du service accès à l'emploi-innovation sociale, et aussi des frais de fonctionnement et de structure du CitésLab, le montant de subvention demandé à la BPI France sera de 12 120 € sur un coût global prévisionnel d'opération de 40 401 €.

Au titre des années 2020 et suivantes, la subvention de la BPI France sera conditionnée à la réponse à un appel à projets. Dans ce cadre seulement, Grand Chambéry pourra déposer une demande de subvention couvrant la période visée par l'appel à projets. Le montant de la demande de subvention sera calculé au plus juste des intérêts de Grand Chambéry tout en respectant les règles de financement que la BPI France aura édictées.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de politique de la ville et d'emploi et insertion,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 portant délégation de compétences au Bureau en matière de demandes de subventions émises par la Communauté d'agglomération,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : sollicite auprès de la BPI France pour le CitésLab de Grand Chambéry, au titre de l'année 2019, une subvention de 12 120 €,

Article 2 : sollicite auprès de la BPI France une ou des demandes de subvention selon les conditions qui auront été définies dans l'appel à projets CitésLab couvrant les années 2020 et suivantes,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer tout document d'ordre financier et/ou convention financière entre la BPI France et Grand Chambéry pour l'année 2019 puis, selon les dispositions du prochain appel à projets CitésLab élaboré par la BPI France, pour la période à venir,

Article 4 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 210-19

Objet de l'acte : RD - Demande de subvention auprès de la BPI France pour le CitésLab au titre de 2019 et du futur appel à projets 2020-2022

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 18 décembre 2019

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20191218-lmc1H22811H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22811H1

Date de transmission en Préfecture : 20 décembre 2019

Date de réception en Préfecture : 20 décembre 2019

Période d'affichage : du au